



## AVIS PUBLIC

### DEMANDES DE DÉROGATION MINEURE

Deux avis publics sont, par les présentes, donnés à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **mardi, le 20 avril 2010 à 19 h** à la maison de la culture Maisonneuve, au 4200, rue Hochelaga, à Montréal, le conseil statuera sur les demandes de dérogation mineure suivantes :

1. Demande n° 1100603003, relativement au pourcentage de brique d'argile inférieur à 80 % pour la façade d'un bâtiment résidentiel projeté donnant du côté est de la rue Saint-Clément, érigé sur le lot 4 404 952 et situé entre les rues de Rouen et Ontario Est.

Cette dérogation mineure permettrait la construction d'une résidence de trois étages avec un plan de façade disposant d'un pourcentage de briques d'argile équivalent à 58,9 %, au lieu de 80 %, soit un écart à la norme de l'ordre de 21,1 % et ce, malgré les dispositions de l'article 6 du projet particulier PP27-0099 dont l'objet principal est de permettre la démolition du bâtiment industriel situé au 4900, rue de Rouen et la construction de six immeubles résidentiels d'une capacité de 44 logements, à l'angle sud-est de la rue Saint-Clément.

2. Demande n° 1100603005, relativement au maintien d'un pourcentage de brique d'argile inférieur à 80 % pour la façade d'un bâtiment résidentiel donnant du côté ouest de la rue Viau, érigé sur le lot 4 398 118 et situé entre les rues de Rouen et Ontario Est.

Cette dérogation mineure permettrait le maintien d'une résidence de trois étages avec un plan de façade disposant d'un pourcentage de briques d'argile équivalent à 58,9 %, au lieu de 80 %, soit un écart à la norme de l'ordre de 21,1 %, et ce, malgré les dispositions de l'article 6 du projet particulier PP27-0076 qui a autorisé la démolition du bâtiment industriel situé au 2230, rue Viau et la construction de cinq immeubles résidentiels comportant 40 logements, à l'angle sud-ouest des rues Viau et de Rouen.

Toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes lors de cette séance.

**DONNÉ À MONTRÉAL, CE 9<sup>E</sup> JOUR DE MARS 2010**

**M<sup>e</sup> Julie Doyon**  
**Secrétaire d'arrondissement**